

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès verbal - Mardi le 9 janvier, 2018**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 9 janvier 2018 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN  
LYNNE LACHAPELLE  
LYNN NOËL  
SYLVAIN LA FRANCE  
HENRI CHAMBERLAIN  
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

2018-01-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**ADOPTÉE**

1.2 **Rapport du maire**

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017
- 1.6 Procès-verbal de la séance extra ordinaire du 19 décembre 2017
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Période de probation – Inspecteur / Superviseur
- 1.12 Abonnement Associations
- 1.13 Résiliation résolution № 2016-10-290 Équipement Inter municipal
- 1.14 Adoption du calendrier municipal 2018-2019
- 1.15 Présentation des demandes Emplois d'été Canada (EÉC) 2018
- 1.16 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua
- 1.17 Octroi d'un mandat aux procureurs de la Municipalité

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Rapport annuel schéma de risque en incendie - année 6

**3. TRANSPORT**

- 3.1

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Rapport annuel de l'Inspecteur en Urbanisme - Année 2017
- 6.2 Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
- 6.3 Déclaration commune - Forum des communautés forestières

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1

**8. VARIA**

- 8.1

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

2018-01-02

1.4 **ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.18 **CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ**
- 1.19 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE RÉSOLUTION N° 2018-01-021 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX VÉHICULES HORS ROUTE**
- 1.20 **APPUI À LA MRCVG POUR UN AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDES SUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE**
- 1.21 **DEMANDE DE COLLABORATION AVEC LES MINISTÈRES POUR AMÉNAGER UN SENTIER DURABLE POUR LA MOTONEIGE**
- 1.22 **TECQ 2014-2018**
- 1.23 **SERVICES JURIDIQUES**

**ADOPTÉE**

2018-01-03  
1.5

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extra ordinaire du 5 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

2018-01-04  
1.6

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extra ordinaire du 19 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extra ordinaire du 19 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

2018-01-05  
1.7

---

**ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de novembre 2017, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	30 635,12 \$
Remises provinciales	8 225,97 \$
Remises fédérales	2 935,77 \$
Remises du Régime de retraite	2 439,52 \$

**ADOPTÉE**

2018-01-06  
1.8

---

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynne Lachapelle  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de décembre 2017 totalisant un montant de 40 673,53 \$.

**ADOPTÉE**

2018-01-07  
1.9

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2017 totalisant un montant de 24 422,84 \$.

**ADOPTÉE**

2018-01-08  
1.10

**DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (49,60 \$)**

---

***Certificat de disponibilité des crédits***

**Je**, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt,**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

---

2018-01-09  
1.11

**PÉRIODE DE PROBATION – INSPECTEUR / SUPERVISEUR**

---

**CONSIDÉRANT** QUE la période de probation du poste Inspecteur en bâtiment et environnement / Superviseur de la voirie se termine le 27 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations reçues du Directeur Général sont favorables;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu,

**QUE** le conseil met fin à la période de probation de l'Inspecteur en bâtiment et environnement / Superviseur de la voirie en date du 27 décembre 2017 et aura droit aux bénéfices marginaux tel que stipulé dans le contrat de travail numéro CIESV1706.

**Craig Gabie enregistre sa dissidence**

**ADOPTÉE**

2018-01-10  
1.12

**ADHESION 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** le conseil adhère aux organismes suivants :

**FQM** au coût total de 1 283,16 \$ incluant les taxes applicables

**UMQ** au coût total de 548,70 \$ incluant les taxes applicables

**COMBEQ** au coût total de 432 \$ incluant les taxes applicables

**ADMQ** au coût total de 866 \$ incluant les taxes applicables

**Québec Municipal** au coût total de 142,28 \$ incluant les taxes applicables

**Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau**  
au coût total de 250 \$ incluant les taxes applicables

**FCM** au coût total de 282 \$ incluant les taxes applicables

**Grand total de 3 804,14 \$**

**ADOPTÉE**

2018-01-11  
1.13

**RÉSILIATION RÉSOLUTION N° 2016-10-290 ÉQUIPEMENT INTER**

## MUNICIPAL

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire promouvoir des ententes et de l'entraide inter municipale avec des modalités prédéterminés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

**QUE** le conseil résilie la résolution № 2016-10-290 concernant les équipements inter municipal qui est à l'encontre de la promotion d'entraide inter municipale.

**ADOPTÉE**

2018-01-12  
1.14

### **ADOPTION DU CALENDRIER MUNICIPAL 2018-2019**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Lynn Noël  
Et résolu

**QUE** le conseil adopte le calendrier municipal en y indiquant les items suivants :

#### **Les Réunion du conseil pour l'année 2018**

**Collecte des matières résiduelles et de recyclage, que les déchets sera collecté les lundis à compter du 5 mars 2018 et le recyclage sera collecté les mercredis aux deux semaines à compter du 7 mars 2018.**

**La collecte des encombrants seront le 24 mai 2018 et le 11 octobre 2018.**

Le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An) et le 2 janvier congé  
Vendredi saint et le lundi de Pâques  
Lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)  
24 juin (fête nationale) Si cette date tombe un dimanche : le 25 juin (Fête nationale)  
Le 1<sup>er</sup> juillet. Si cette date tombe un dimanche : le 2 juillet (Fête du Canada)  
1<sup>er</sup> lundi de septembre (fête du Travail)  
2<sup>e</sup> lundi d'octobre (Action de grâces)  
24 décembre - ½ journée  
25 Décembre - Jour de Noël jusqu'au 31 Décembre

**ADOPTÉE**

2018-01-13  
1.15

### **PRÉSENTATION DES DEMANDES EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (ÉEC) 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynn Noël  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de soumettre deux (2) présentations dans le cadre emplois d'été canada (EEC) 2018 avant le 2 février 2018.

**ADOPTÉS**

2018-01-14  
1.16

### **AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

---

#### **Règlement numéro 2018-015 « Concernant le Code d'Éthique et de Déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua »**

**Avis de motion** est par la présente donné par Robert Bergeron qu'un règlement portant le numéro 2018-014 « *Code d'Éthique et de Déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua* », sera déposé pour adoption avec ou sans modification à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

1.17

### **OCTROI D'UN MANDAT AUX PROCUREURS DE LA MUNICIPALITE**

---

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu signification d'une demande en injonction interlocutoire et en injonction permanente dans le dossier de la Cour 550-17-010107-173;

**ATTENDU** que, dans le cadre de ces procédures, la partie demanderesse allègue qu'il y aurait eu remblaiement d'un cours d'eau par la partie défenderesse ;

**ATTENDU** que, suivant les vérifications préliminaires faites, il apparaît qu'effectivement il y aurait présence d'un cours d'eau qui aurait été en partie remblayé ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu pour la Municipalité, en conséquence, d'intervenir au dossier de la Cour susmentionné afin d'obtenir les ordonnances requises pour que le lit du cours d'eau soit rétabli, aux frais du propriétaire qui a procédé au remblaiement de cette partie du cours d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ** par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil mandate le cabinet Deveau Avocats afin de faire toutes les représentations nécessaires et de déposer toutes les procédures nécessaires pour obtenir les ordonnances requises afin d'assurer le rétablissement du lit du cours d'eau bordant le lot 5 496 335 et le lot 5 496 336, aux frais du ou des propriétaires concernés.

**REPORTÉE À L'ITEM 1.23**

2018-01-15  
1.18

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ**

---

**REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-AURICIE ET LAURENTIDES-OUTAOUAIS**

**1<sup>er</sup> JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de Kazabazua et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

**ATTENDU QUE** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**ATTENDU QUE** La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu :

**QUE** Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

**QUE** Ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

**QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

**QUE** La Municipalité de Kazabazua mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** La Municipalité de Kazabazua s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales

versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la municipalité de Kazabazua joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

**QUE** La Municipalité de Kazabazua s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

**ADOPTÉE**

2018-01-16  
1.19

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE RÉSOLUTION N° 2018-01-021 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX VÉHICULES HORS ROUTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports vise à renforcer la sécurité dans la pratique des véhicules hors route (VHR), la pérennité des sentiers VHR et le respect de la faune et des habitats fauniques lors de cette pratique.

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est normé et compte deux volets : le volet I : Infrastructures, et le volet II : Protection de la faune et des habitats fauniques.

**CONSIDÉRANT QUE** le Volet I vise à soutenir la réalisation d'études, de plans et devis, de travaux sur les sentiers de VHR où les lieux de passage hors sentiers, la tenue d'événements et de formations axés sur la sécurité en VHR, ainsi que l'acquisition de matériel dans le but d'atteindre l'un des objectifs suivants :

- renforcer une pratique sécuritaire du VHR;
- pérenniser le réseau de sentiers;
- réduire les inconvénients de voisinage liés à la pratique du VHR;
- réparer les dommages causés aux sentiers par des intempéries, des situations exceptionnelles ou la pratique assidue du VHR.

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a avisé la municipalité de sa position à l'égard de la circulation des VHR sur les emprises routières qu'il entretient et qu'à partir du 1er janvier 2018, il interdira aux VHR de les emprunter.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite ajouter une passerelle au pont vert au-dessus de la rivière Gatineau en raison de l'étroitesse de celui-ci pour que les usagers de VHR puissent traverser en toute sécurité en tout temps.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité contractera un service de génie civil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin de réaliser un plan et devis pour la construction d'une structure longeant le pont actuel.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et il est résolu;

**QUE** la municipalité de Kazabazua appui cette résolution de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune – Volet 1 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avant le 19 janvier 2018.

D'autoriser la municipalité de Lac-Sainte-Marie de transmettre une copie de la présente résolution pour appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à la municipalité de Lac Sainte-Marie et à Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

**ADOPTÉE**

2018-01-17  
1.20

**APPUI À LA MRCVG POUR UN AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDES SUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – TRAITEMENT DE LA NATURE ORGANIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'annonce du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT** que les objectifs recherchés par l'étude du potentiel du Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG cadrent dans les objectifs du programme d'aide du MAMOT;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de valider les études préliminaires internes par une firme externe spécialisée, afin de fournir aux décideurs locaux des résultats vérifiés et de première qualité;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et il est résolu que ce conseil appui les démarches du service de l'Hygiène du milieu-Environnement de la MRCVG à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre d'un projet d'étude portant sur le potentiel du Centre de traitement des boues de fosses septiques à recevoir et traiter de la matière organique résidentielle en provenance de son territoire et de celui de la MRCCO.

**ADOPTÉE**

2018-01-18  
1.21

**DEMANDE DE COLLABORATION AVEC LES MINISTÈRES POUR AMÉNAGER UN SENTIER DURABLE POUR LA MOTONEIGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kazabazua veut s'impliquée avec le club AMO et la FCMQ pour l'aménagement de sentier de motoneige et que ce segment du sentier «Trans-Québec» est un lien important pour relier les grandes régions de l'Outaouais et Abitibi-Témiscaminque.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite créer éventuellement des sentiers de motoneige «DURABLES» et ce vœux pourrait s'appliquer partout au Québec afin de supporter tous les bénévoles de tous les clubs locaux et la FCMQ qui font année après année un travail exceptionnel remarquable;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et il est résolu d'impliquer les unions municipales (FQM et UMQ) afin de convaincre les autorités supérieures d'établir, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, un incitatif « un impact fiscal aux impôts fonciers » pour les propriétaires fonciers qui accorderaient à la FCMQ un droit de passage durable.

**DEMANDER** à notre préfet, Madame Chantal Lamarche, de porter le dossier devant lesdites unions municipales mentionnées ci-dessus.

**ADOPTÉE**

2018-01-19  
1.22

**TECQ 2014-2018 DOSSIER 1083015**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynn Noël et Il est résolu

**QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »

**ADOPTÉE**

2018-01-20  
1.23

## **ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES – ANNÉE 2018**

**ATTENDU** qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Kazabazua accepte l'offre de services juridiques du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de répondre à ses besoins en cette matière;

**ATTENDU** l'offre de services du 10 janvier 2018 au 10 janvier 2019 préparée à cette fin par cabinet Dufresne Hébert Comeau et transmis au maire en date du 27 décembre 2017

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu à la majorité,

**QUE** ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Dufresne Hébert Comeau;

, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité pour 400 \$ plus les taxes applicables, ce service comprends une confirmation de la réponse par courriel ainsi que la vérification mensuel de vos propres procès-verbaux;;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 10 janvier 2018 au 10 janvier 2019;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 140 \$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 9% du des montants perçus.

**QUE** tous les dossiers en possession du cabinet Deveau Avocats Outaouais soient transférés à Maître Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

**ET**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu signification d'une demande en injonction interlocutoire et en injonction permanente dans le dossier de la Cour 550-17-010107-173;

**ATTENDU** que, dans le cadre de ces procédures, la partie demanderesse allègue qu'il y aurait eu remblaiement d'un cours d'eau par la partie défenderesse ;

**ATTENDU** que, suivant les vérifications préliminaires faites, il apparait qu'effectivement il y aurait présence d'un cours d'eau qui aurait été en partie remblayé ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu pour la Municipalité, en conséquence, d'intervenir au dossier de la Cour susmentionné afin d'obtenir les ordonnances requises pour que le lit du cours d'eau soit rétabli, aux frais du propriétaire qui a procédé au remblaiement de cette partie du cours d'eau ;

**QUE** le conseil mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de faire toutes les représentations nécessaires et de déposer toutes les procédures nécessaires pour obtenir les ordonnances requises afin d'assurer le rétablissement du lit du cours d'eau bordant le lot 5 496 335 et le lot 5 496 336, aux frais du ou des propriétaires concernés.

**Lynn Noël enregistre sa dissidence.**

**ADOPTÉE**



## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

2018-01-21  
2.1

### RAPPORT ANNUEL SCHÉMA DE RISQUE EN INCENDIE - ANNÉE 6

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie: «*Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur du service de sécurité incendie monsieur Shawn Chamberlain a déposé le rapport annuel pour l'année 2017 pour adoption par le conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

**QUE** ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en oeuvre de l'année 6 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Kazabazua pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé;

**QU'**une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

**ADOPTÉE**

---

### 3. TRANSPORT

---

### 4. HYGIÈNE DU MILIEU

---

### 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

---

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

---

2018-01-22  
6.1

### RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR EN URBANISME - ANNÉE 2017

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Inspecteur en Bâtiment et Environnement a déposé un rapport annuel concernant les demandes de permis et une évaluation foncière des bâtiments pour l'année 2017 pour adoption par le conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu,

**QUE** ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel concernant les demandes de permis et une évaluation foncière des bâtiments pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé;

**ADOPTÉE**

---

2018-01-23  
6.2

### MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

**DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE**

2018-01-24  
6.3

#### **DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu

**D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

**ADOPTÉE**

---

#### **7. LOISIRS ET CULTURE**

---

#### **8. VARIA**

---

9.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2018-01-25  
10.

#### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu


**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h16.

**ADOPTÉE**

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Robert Bergeron,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».